



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires de Meurthe-et-Moselle**

## DEMANDE DE MAINTIEN D'AGRÉMENT D'UN GAEC

### Références réglementaires :

Article L 323-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime « Les sociétés qui, à la suite d'une modification de leur objet ou de leurs statuts ou du fait des conditions de leur fonctionnement, ne peuvent être regardées comme des groupements agricoles d'exploitation en commun, au sens du présent chapitre et des textes pris pour son application, encourent le retrait de l'agrément qu'elles ont obtenu. Toutefois, l'autorité administrative peut, pour une durée maximale d'un an renouvelable une fois, maintenir l'agrément d'un groupement selon des conditions qu'elle détermine au vu du dossier. Ce délai court à compter de la date à laquelle le groupement ne respecte plus les conditions régissant les groupements agricoles d'exploitation en commun. »

**DDT de Meurthe et Moselle  
Service ABER  
Place des Ducs de Bar  
CO 60025  
54035 NANCY Cedex**

Suite à la sortie de M./Mme \_\_\_\_\_ du GAEC \_\_\_\_\_  
à la date du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ et conformément à l'article L 323-12 du Code Rural, je sollicite une dérogation pour  
le maintien d'agrément du GAEC en mode uni-personnel :

- initiale** de 12 mois,
- de renouvellement de 12 mois** à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_, soit jusqu'au \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Je m'engage à informer la DDT de toute évolution de ma situation et dans tous les cas, 4 mois avant le terme de ces 12 mois.

À ce jour, mon projet est le suivant :

- recherche d'un associé,
- transformation en une autre forme sociétaire prévue le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_
- arrêt d'activité prévu le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

**Au terme de cette échéance, la formation spécialisée GAEC de la CDOA pourra prononcer le retrait d'agrément du GAEC.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signatures de **tous les associés** :